



Le droit à l'erreur

CP de CAEN

Il est de bon ton de rappeler à quel point les temps sont durs, et sanctionner financièrement un agent est lourd de conséquence.

Cette sanction peut entraîner de grosses difficultés dans la vie hors de l'établissement, car oui, il y a bien une vie après les murs.

La sanction de 1/30ème qui intervient peut priver un foyer d'un caddie, d'une facture impayée... Il nous semble que tout travail mérite salaire.

Une erreur, ça peut malheureusement arriver, et quand l'erreur est commise par des agents irréprochables, il est discutable de sanctionner sans ménagement.

Et le dialogue, qu'en fait-on ?, encore plus lors d'erreurs sans aucunes conséquences.

La CGT pénitentiaire remercie et félicite les agents pour leur travail au quotidien sur le Centre Pénitentiaire de Caen mais également partout en France.

La CGT pénitentiaire sera toujours là pour défendre les intérêts des agents sur le centre pénitentiaire de Caen.